

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2008

ARCHIVES - (n° 566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
Mme Karamanli, Mme Filippetti, M. Bloche, M. Caresche
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 15 de cet article, substituer aux mots :

« soixante quinze »

le mot :

« cinquante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de revenir au délai prévu par le projet de loi initial.